

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



### Réunion du 28 février 2023

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 11

Date de convocation : 22 février 2023

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0

N°16

**Objet :**

**Aide Commerce – Société Cuisine  
Création Traiteur – Cosnes-et-  
Romain**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

**Etaient présents :**

MMES BERTIN – BOSIZIO - CAILLET – CASTRONOVO – COLIN -  
DI PELINO – FELTIN - FURGAUT – INIAL- LECLERC - LORIN  
CRIDEL - RICHARD - TOZZO

MM ACETI - AGOSTINI - ALLIERI - ARIES - DE CARLI - DIDELOT -  
FONTAINE – FOURNEL - GIARDI - HAMEN – HERBAYS (à compter  
du point n° 3) - HUARD - JACQUET - KARLESKIND - LENOBLE -  
LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI - PIERMANTIER -  
PLUVINET – PRONESTI - RAULLET - ROUSSEAU - SERVAGI -  
WEBER - WILMIN - ZOLFO

**Excusés :**

MME BESSICH donne pouvoir à MME DI PELINO  
M. BOURGUIGNON donne pouvoir à M. ARIES  
M. BOUZAD  
MME ETIENNE donne pouvoir à MME LECLERC  
MME JOLY donne pouvoir à M. DE CARLI  
M.KARRA donne pouvoir à M. FOURNEL  
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT  
MME NAILI donne Pouvoir à MME INIAL  
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN  
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER  
M. SACHER donne pouvoir à M. MARINI  
MME SEBAA  
MME WAGNER donne pouvoir à M. ZOLFO

**Absents :**

M. JACQUE

M. MARINI est élu secrétaire de séance à l'unanimité

La société « Cuisine Création Traiteur » a déposé auprès du Grand Longwy Agglomération un dossier de demande de subvention au titre du dispositif de soutien au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente pour la rénovation du magasin, situé Rue du Béarn à Cosnes-et-Romain.

Conformément au règlement d'intervention, l'aide du Grand Longwy est de 20% d'une dépense maximale de 25 000 € HT

**Descriptif du projet :**

<b>Raison sociale</b>	Cuisine Création Traiteur
<b>Adresse</b>	54400 COSNES-ET-ROMAIN
<b>Gérant</b>	Arthur MOLINAR-MIN
<b>Activité</b>	Service de restauration et traiteur
<b>Date d'immatriculation</b>	09/11/2022
<b>Effectif salarié</b>	1
<b>Nature des travaux</b>	Rénovation du local et achats de matériels
<b>Montant total des dépenses HT</b>	47 161.00 €
<b>Dépense subventionnable</b>	25 000.00 €
<b>Subvention sollicitée</b>	5 000.00 €

Par conséquent,

**VU** le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente,

**VU** le dossier de demande de subvention déposé par la société « Cuisine Création Traiteur » le 9 novembre 2022,

**Après avis favorable** de la commission Economie du 14 février 2023,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **OCTROIE** à la société « Cuisine Création Traiteur » une subvention de 5 000.00 € correspondant à 20% d'une dépense hors taxes plafonnée à 25 000.00 €.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant d'appliquer cette délibération.
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président  
**Serge DE CARLI**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite. »*